

Raphaël Costa

le
MEILLEUR
du
Droit

LE PROCÈS DU PÈRE NOËL

Condamnez-vous le Père Noël ?

1,95
1,90
1,85
1,80
1,75
1,70

1,95
1,90
1,85
1,80



Enrick • B • Éditions

LE PROCÈS
DU PÈRE NOËL

RAPHAËL COSTA

LE PROCÈS
DU PÈRE NOËL

Condamnez-vous
le Père Noël ?

Enrick ·B·
— ÉDITIONS —

© Enrick B. Éditions, 2022

ISBN : 978-2-38313-071-0

Création maquette intérieur et mise en pages : Fanny Métivier – PCA
Illustration couverture : Cyril Leclerc – La fabrique graphique Communication
Réalisation couverture : Comandgo
Directrice de la collection LMD : Tatiana Vassine

Tous droits réservés

En application des articles L. 122-10. L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

«Ce n'est pas seulement pour duper nos enfants que nous les entretenons dans la croyance au Père Noël: leur ferveur nous réchauffe, à nous tromper nous-mêmes et à croire, puisqu'ils y croient, qu'un monde de générosité sans contrepartie n'est pas absolument incompatible avec la réalité.»

Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE COLLECTION

Cher lecteur,
Chère lectrice,



Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines.

Eh bien, permettez-moi d'«objecter» à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.

Forte de ce constat, la collection LMD (non pas «Licence Master Doctorat» mais **Le Meilleur du Droit**) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants!) pour sortir du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

Le procès du père Noël

Quel avocat ne rêverait pas de défendre le père Noël ?

Certes, son arrestation sonnerait comme une tragédie. Elle serait lourde de conséquences pour les millions d'enfants qui attendent plus ou moins sagement sous le sapin... Elle constituerait un drame à l'échelle mondiale... mais... si son arrestation devait arriver... une fois que le mal aurait été fait... que nous aurions tous et toutes crié à l'injustice, au scandale... qui ne serait pas aux premières loges pour assister le père Noël dans un procès qui a tout d'une fiction de Noël ?

Évidemment, une telle mission serait lourde de responsabilités. Et la qualité de la défense prodiguée devrait être à la hauteur de la confiance accordée par notre *Secret Santa*. Elle devrait être précise, concise et millimétrée.

M'en sentais-je capable ?

Ou bien tout cela n'était-il qu'un rêve provoqué par les effluves de vin chaud et la magie de Noël ?

Puisque le père Noël croyait en moi, je n'avais pas d'autre alternative que de croire en lui.

Et de voir ce procès comme un précieux cadeau dont rêvaient tous les ténors du barreau.

Dans son récit de Noël aux accents d'avocat, Raphaël Costa nous fait découvrir la face cachée d'un personnage qui fascine autant qu'il intrigue. Car, il faut bien se l'avouer, sur le plan juridique, les actions du père Noël suscitent de nombreuses interrogations. Un juriste (même) débutant y verrait aisément la matérialisation de nombreuses infractions. Sans la protection de son accoutrement, il y a même fort à parier que ce dernier aurait été arrêté depuis longtemps. Le risque est donc bien réel : découvrir sous ces habits de Noël les traits d'un dangereux criminel. Au travers de cet ouvrage drôle, et pertinent, vous serez plongé dans le quotidien insolite du père Noël et découvrirez des personnages hauts en couleur qui vous entraîneront dans les ambiances feutrées des salles d'audience métamorphosées par la magie de Noël.

Tatiana Vassine

Directrice de la Collection Le Meilleur du Droit

AVERTISSEMENT

Toute ressemblance entre les témoignages des personnes appelées à venir s'exprimer à la barre et des personnes existantes n'est absolument pas fortuite.

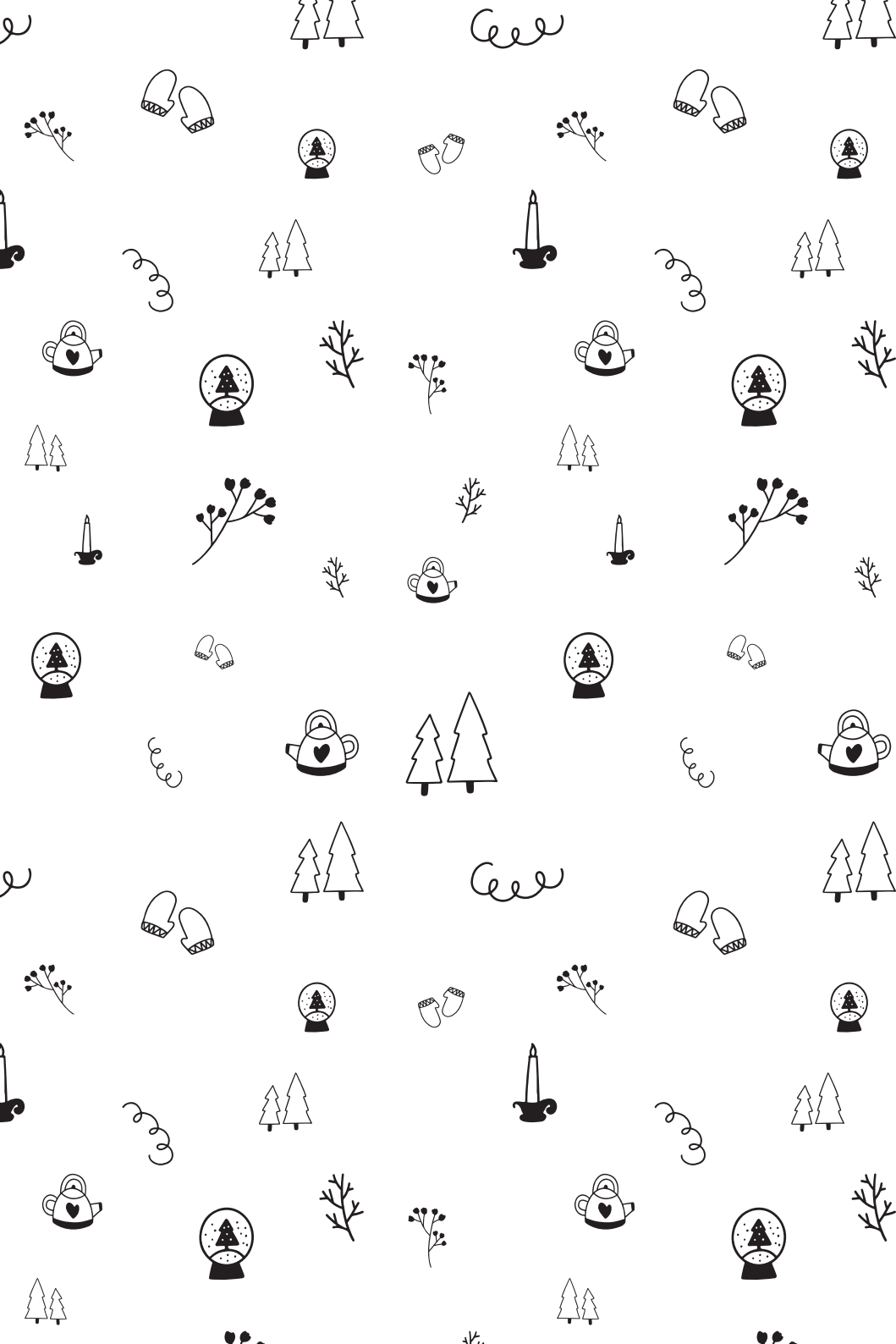
L'auteur emprunte beaucoup à ses références personnelles qui ont été distillées tout au long du livre, et ne seront pas listées avec rigueur à leur endroit. Néanmoins, le lecteur trouvera et découvrira tous ces emprunts, hommages et clins d'œil d'abord en notes de la greffière puis en fin de livre, dans les remerciements.

SOMMAIRE

LES PRÉPARATIFS DU PROCÈS.....	15
L'arrestation du père Noël	17
Vous avez été tirés au sort comme jurés	21
Les chefs d'inculpation contre le père Noël	25
<i>Violation de domicile et de l'espace aérien français</i>	28
<i>Exploitation et travail forcé des lutins</i>	30
<i>Actes de cruauté envers les rennes</i>	32
<i>Livraison de jouets contrefaits et défectueux</i>	34
Le casier judiciaire du père Noël	37
LE PROCÈS DU PÈRE NOËL.....	47
Jour 1 : Les témoins directs	53
<i>La mère Noël : « Mon mari est innocent ! »</i>	54
<i>Christian B., lutin en poste : « Travailler pour le père Noël depuis 102 ans est ma raison de vivre ! »</i>	63
<i>Younès F., lutin au chômage : « Avant de démissionner, tout lutin survit... »</i>	71
<i>Rodolphe, renne : « Mon nez sert de feu de croisement et alors ? »</i>	85
Jour 2 : Les auditions de célébrités	91
<i>Karl Lagerfeld : « Le père Noël, c'est rouge, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver l'enfance »</i>	92
<i>Vladimir Poutine : « L'accusé a tout mon soutien, j'ai déjà été son avocat. »</i>	96
<i>Mariah Carey : « Je ne veux pas grand-chose pour Noël... »</i>	101
Jour 3 : Les rapports d'experts	107
<i>L'inspectrice du travail : « L'atelier des lutins est loin d'être aux normes... »</i>	108

<i>Le vétérinaire : « Les rennes travaillent certes beaucoup, mais seulement une nuit par an. »</i>	111
<i>Les médecins : « Vu son dossier médical, le père Noël devrait être mort depuis longtemps »</i>	114
<i>La psychanalyste : « Le père Noël prépare les enfants aux futures castrations sociales »</i>	119
<i>L'expert aérien et spatial : « Le traîneau est un véritable ovni ! »</i>	122
Jour 4 : Les témoins à charge	127
<i>Joana, et JP : « Le père Noël est arrivé, sentant l'alcool, et j'étais terrorisée... »</i>	128
<i>Philippe, facteur : « La dématérialisation du courrier au père Noël a désenchanté décembre ! »</i>	131
<i>Thomas D., 6 ans : « Le père Noël, c'est la cheminée ouverte au complotisme »</i>	134
<i>L'association Victimes de Noël : « Le 25 décembre est un bain de sang. »</i>	137
Jour 5 : Les plaidoiries finales	141
<i>Le réquisitoire du Procureur : « Après tant d'années d'impunité, le père Noël doit descendre la cheminée... de la prison ! »</i>	142
<i>La plaidoirie de l'avocate de l'accusé : « Mon client est coupable ! Coupable de répandre le bonheur à travers les cheminées du monde entier »</i>	148
<i>Les derniers mots du père Noël : « En me condamnant, vous priveriez les enfants du monde entier de cadeaux ! Il n'y a pas si longtemps, vous-mêmes m'écriviez... »</i>	155
LE DOSSIER DES PIÈCES À CONVICTION	159
LE JUGEMENT DU PÈRE NOËL	175
 Votre intime conviction	177
 Le jugement final du jury	181





LES PRÉPARATIFS DU PROCÈS



L'ARRESTATION DU PÈRE NOËL

La surprise fut mondiale lorsque les autorités françaises annoncèrent, lors d'une conférence de presse exceptionnelle, qu'elles avaient arrêté le père Noël.

Oui, le père Noël.

Pas un animateur de centre commercial ni un acteur de publicité Coca-Cola, non, le père Noël. Celui de la légende pour enfants, qui se déplace en traîneau à rennes la nuit du 25 décembre et s'introduit dans les maisons en passant par leurs cheminées, y compris lorsqu'elles n'en ont pas, pour déposer des cadeaux au pied des sapins.

Passé le scepticisme globalement partagé des adultes – les journaux n'hésitèrent d'ailleurs pas à titrer la stupéfaction « internationale » face à la révélation de l'existence du père Noël – la colère gronda chez une tranche non négligeable de la population : les enfants. Ceux-ci furent immédiatement scandalisés par cette « injustice étatique », puis par l'étendue du mensonge que pensaient perpétrer leurs parents, à présent bien obligés de croire au père Noël...

La seconde source d'étonnement fut le lieu de résidence de l'homme à la barbe blanche et au costume rouge : la France. Et plus précisément, la commune de Champigny-sur-... dont le nom entier fut gardé secret afin de préserver la tranquillité de cette charmante ville en bord de Marne.

Beaucoup virent dans cette commune une habitation secondaire qui permettait sans doute au couple Noël de profiter d'un climat plus accueillant que celui qui sévit au pôle Nord. Mais en réalité, le roi de décembre, qui y passait au départ uniquement la période estivale, en fit sa résidence principale lorsque, contraint par la crise sanitaire liée au coronavirus, il découvrit les bienfaits du télétravail. Il délaissa alors un peu plus le pôle Nord et prit la décision de diriger les usines à jouets depuis son domicile francilien, en déléguant la gestion quotidienne à ses fidèles lutins.

C'est d'ailleurs cette activité numérique aussi intensive qu'inhabituelle, générée par son télétravail, qui attira l'attention des autorités françaises. Après plusieurs mois d'enquête, les services de police tracèrent les connexions, déchiffrèrent les communications électroniques émises par cette petite maison à la cheminée toujours fumante, et découvrirent avec effarement ce que le monde entier apprit ensuite par voie de presse : le père Noël existait et habitait à Champigny-sur-....

Une fois passée la surprise des agents de l'État et après une planque minutieuse vint le temps de l'arrestation musclée du suspect. Enjoint de répéter la phrase suivante lors du tapissage : « Oh oh oh, j'espère que tu as été sage cette année ! », le père Noël fut formellement identifié grâce au témoignage d'enfants¹.

Au scandale provoqué chez les enfants, y compris ceux ayant participé contre leur gré au processus d'identification, s'ajouta une tension diplomatique entre la France et l'Organisation des Nations unies, tous les pays du monde étant effarés sinon effrayés de voir le père Noël empêché de quitter les prisons françaises le 25 décembre prochain.

C'est dans ce contexte de tensions familiales, diplomatiques et géopolitiques particulièrement saisissant que je reçus le coup de téléphone m'apprenant que j'allais être le magistrat en charge du jugement du père Noël.

1. La fameuse identification du suspect parmi d'autres qui tiennent un numéro derrière un miroir sans tain.

Pourquoi et comment le procureur et sa hiérarchie décidèrent-ils que le père Noël devait être jugé par un tribunal populaire français ?

Aucune idée.

Quelle rancœur ou quel coup fourré était à l'origine de ma désignation ?

Impossible à déterminer, tellement j'en ai commis moi-même.

Et surtout, cette procédure judiciaire était-elle justifiée par des violations importantes des droits humains, enfantins, lutins et animaliers ?

Nous verrons bien.